



Publié le 03/11/2020

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 02 novembre 2020

Délibération n° 2020-147
COVID-19 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 46

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE à Thierry TRIJOULET, Samira EL KHADIR à Kubilay ERTEKIN

ABSENT : 1

Madame, Monsieur : Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE

Madame Anne-Eugénie GASPARD, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie associative et Cohésion sociale, rappelle à l'Assemblée que le soutien financier aux associations est un volet important de la politique municipale de Mérignac qui s'inscrit dans un accompagnement plus large : mise à disposition de locaux, prêt de matériel, formation du bénévolat, valorisation des actions menées. Dans un cadre budgétaire contraint, la Ville de Mérignac a toujours fait le choix de maintenir le soutien financier aux associations.

Dans le contexte de crise sanitaire, la Ville a poursuivi son accompagnement associatif pour répondre aux problématiques quotidiennes par :

- Des permanences téléphoniques et mails
- Des versements accélérés pour les subventions de fonctionnement 2020
- Un appel de l'ensemble des associations inscrites dans la base de données de la Ville, pour notamment connaître avec précision les difficultés nées du confinement
- Une simplification du dépôt des dossiers de subventions 2021 notamment au regard des assemblées générales qui n'ont pas pu se tenir
- L'accès à la Maison des Associations sur rendez-vous pour le retrait du courrier des associations qui y sont domiciliées.

Un fonds de soutien pour les associations mérignacaises impactées par la crise du COVID 19 a également été créé pour agir en complément des aides annoncées par l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole. Une information a été communiquée en ce sens à l'ensemble des associations inscrites sur la base de données le 27 avril 2020.

L'objectif de ce fonds est de soutenir les associations qui ont subi un arrêt total ou partiel de l'activité, engendrant une perte de recettes et des difficultés immédiates de trésorerie ou à l'inverse un surcroît d'activité et des dépenses supplémentaires liées aux actions de solidarité menées par certaines associations pendant la période de confinement.

Les associations ont été invitées à exprimer leurs demandes via un formulaire en ligne sur le site de la Ville ou par mail auprès du service concerné.

Ainsi, il a été alloué lors du Conseil Municipal du 16 juillet, 16 subventions aux associations pour un montant global de 170 667 euros.

Le dépôt des dossiers s'est poursuivi depuis cette date et il est aujourd'hui proposé d'attribuer 9 subventions pour un montant global de 151 000 euros.

Il est également proposé de maintenir la possibilité pour les associations de déposer des demandes afin qu'elles puissent être étudiées lors de prochains conseils municipaux.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 22 octobre 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations, conformément au tableau ci-annexé, qui fixe la liste des bénéficiaires et le montant de la subvention.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 02 novembre 2020



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a horizontal line that extends to the right. A vertical line descends from the end of the horizontal line, ending in a small loop.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 03 novembre 2020.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.